

Pour demander l'agrément (ou le renouvellement) de garde-chasse il vous faudra fournir plusieurs documents, en voici la liste :

- demande d'agrément ou de renouvellement rédigée sur papier libre (courrier d'accompagnement du dossier)
- acte de commissionnement rédigé selon modèle (à adapter par vos soins)
- attestation sur l'honneur à faire compléter et signer par le garde (modèle à adapter)
- copie de l'arrêté d'aptitude ou copie du précédent agrément
- copie de la carte nationale d'identité recto-verso
- copie du permis de chasser du garde validé pour l'année en cours
- copies de tous justificatifs relatifs à vos droits de chasse (voir liste de pièces ci-dessous) à compter du 1^{er} février 2015 **ou 2024**
- Acte de naissance et extrait du casier judiciaire
- une enveloppe de format 23 x 16 libellée à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur pour l'envoi de la réponse à votre demande

Justificatifs à présenter :

Pour les lots de chasses communaux ou intercommunaux :

1. Extrait des délibérations du Conseil Municipal agréant le locataire de chasse OU copie du contrat de location OU du Procès-verbal d'adjudication.
2. Le dernier arrêté préfectoral fixant le plan de chasse (pour le N° du lot et surface)

Pour les lots de chasses domaniaux :

1. Copie du contrat de location ou du Procès-verbal d'adjudication établi par l'ONF.

Pour les lots de chasses réservés :

1. Lettre de réservation adressée à la mairie lors des relocations OU Copie du contrat de location ou de sous location.
2. Le dernier arrêté préfectoral fixant le plan de chasse (pour le N° du lot et surface)